

Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2009

RAPPORT MORAL

Le Conseil d'Administration de l'année 2008-2009 était constitué de dix personnes dont trois nouveaux membres, Maguy GERBAL, Claude MAHOUT et Philippe GAUDET. Pour des raisons personnelles, ce dernier a dû démissionner en septembre et l'année s'est terminée à neuf. Paul JAILLARD a terminé l'année mais, pour raisons professionnelles, ne se représentera pas. Il nous faudra donc des remplaçants.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 10 reprises et a poursuivi le travail engagé les années précédentes, tant en ce qui concerne la gestion financière que celle des salariés et l'organisation de l'École de Musique. L'intégralité des comptes rendus approuvés est disponible sur notre site aidema.net, dès approbation en CA. De plus, depuis la rentrée, nous mettons également en ligne le compte rendu provisoire de chaque CA, ce qui permet à chacun de se tenir au courant sans attendre la validation officielle du compte rendu au CA du mois suivant.

a) Effectifs sur l'année scolaire écoulée

Nombre d'adhérents : 171 familles

Nombre total d'élèves : 215 élèves répartis comme suit :

138 élèves de moins de 16 ans et 77 adultes (soit 36 %)

Les Essarts le Roi : 76

Le Perray en Yvelines : 68

Auffargis : 32

Les Bréviaires : 11

Saint Léger : 1

Total CCE : 188

Hors CCE : 28

Ces chiffres sont ceux de l'AG de l'an dernier, mais, avec les inscriptions de cours d'année, en juin nous avons 176 familles adhérentes pour 223 élèves.

b) Nouveaux effectifs à la date de l'AG et inscriptions

Nombre d'adhérents : 179 familles réparties comme suit :

Les Essarts le Roi : 64

Le Perray en Yvelines : 57

Auffargis : 26

Les Bréviaires : 4

Saint Léger : 1

Total CCE : 152

Hors CCE : 27 (Rambouillet, Lévis St Nom, ...)

Nombre total d'élèves : 228 élèves répartis comme suit :
146 élèves de moins de 16 ans et 82 adultes (soit 36 %)

Musique : 222

Les Essarts le Roi : 86

Le Perray en Yvelines : 70

Auffargis : 34

Les Bréviaires : 5

Saint Léger : 1

Total CCE : 196

Hors CCE : 26

Théâtre : 11 dont 5 font musique et théâtre

Les Essarts le Roi : 2

Le Perray en Yvelines : 7

Auffargis : 2

Cette année l'école de musique est devenue école de musique et de théâtre, avec l'ouverture d'un cours de théâtre, à la demande de la municipalité du Perray en Yvelines. Ce lancement s'est fait dans l'urgence au cours de l'été et malgré cela nous avons eu suffisamment d'élèves pour pouvoir ouvrir la classe. Sur les 11 élèves, seuls 6 ne font pas de musique, ce qui signifie que les effectifs « théâtre seul » devraient croître une fois la classe et le travail remarquable de son professeur connus.

Pour ce qui est de la musique, globalement les effectifs sont en légère hausse. L'an dernier, à cause du contexte économique, nous avons perdu, au total, 20 élèves, uniquement parmi les moins de 16 ans ; cette baisse avait été particulièrement sensible aux Essarts. Cette année les effectifs croissent légèrement au Perray et à Auffargis et les Essarts ont regagné 10 élèves sur les 26 perdus l'an dernier ; ceci est bon signe pour le moral et les finances des citoyens essartois mais par contre va se traduire par une hausse de la demande de subventions essartoise qui reviendra ainsi à peu près, au niveau d'il y a 2 ans. Par contre le coût de la musique reste indubitablement à frein à sa pratique : le nombre d'élèves venant de communes subventionnant peu (Les Bréviaires) ou pas du tout a chuté cette année de 18 % et le nombre d'inscriptions abandonnées en raison du prix n'a jamais été aussi important que cette année.

Tout ceci nous conforte dans notre volonté de limiter les coûts pour rendre la musique accessible au plus grand nombre.

Comme vous pourrez le constater sur le rapport financier, nous n'avons plus guère de marge de progression au niveau des économies de gestion. Par contre nous avons signé cette année une convention avec la Société Musicale du Perray qui offre des bourses pour les élèves qui s'engagent à jouer dans leurs rangs : une bonne occasion pour les cuivres et percussions de pratiquer la musique d'ensemble tout en réduisant le coût des cours d'environ 50 %.

Une réflexion est également en cours avec les CCAS des Essarts et du Perray afin de voir comment favoriser l'accès à la musique ou au théâtre pour les familles les plus modestes.

Enfin, nous sommes toujours à la recherche de sponsors pour notre saison de concerts. Si vous pouvez nous aider dans cette recherche, toute aide sera la bienvenue : nous sommes preneurs d'adresses d'éventuels donateurs mais aussi de compétences pour le démarchage et la rédaction des documents de demande de sponsoring.

Malgré tous nos efforts, il ne faut pas se leurrer, l'amélioration de la situation pour le plus grand nombre sera maintenant essentiellement tributaire de l'évolution des subventions communales.

Des pré inscriptions administratives ont eu lieu au secrétariat en juin. Les inscriptions se sont poursuivies en Septembre aux forums des Essarts, d'Auffargis et du Perray. Nous avons ensuite eu encore beaucoup d'inscriptions au secrétariat de l'Ecole lors des permanences du mercredi. Ces inscriptions ont été réalisées par les bénévoles du Conseil d'Administration, la Secrétaire et le Directeur de l'Ecole. Cette année encore, nous avons privilégié les pré inscriptions en juin en accordant une priorité aux pré incrits dans le choix des horaires de cours. Nous avons ainsi fait plus de 50 % des inscriptions en juin, allégeant d'autant la tâche des 8 jours entre le dernier forum et la reprise des cours, semaine où nous devons effectuer la répartition des plus de 230 élèves entre 41 cours collectifs, 21 instruments, 22 professeurs et 12 salles de cours (elles-mêmes réparties sur 3 communes).

Les horaires des cours d'instrument et de chant ont été fixés lors d'une réunion unique de 2 heures et l'embouteillage habituel des pianistes a été évité grâce à un traitement à part de cette classe. Cette organisation semble être la meilleure possible et sera pérennisée, à moins que vous n'ayez des suggestions pour l'améliorer encore.

c) Gestion des salariés sur l'année scolaire écoulée

Le CA a poursuivi sa gestion en respect des obligations de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA).

Afin de se garantir, l'AIDEMA continue d'adhérer au Syndicat patronal CNEA, signataire de la CCNA. Cela nous permet d'avoir au fur et à mesure les informations et les explications sur les évolutions de la législation du travail et de la CCNA. Cette année n'a pas vu de changements majeurs à ce niveau.

d) L'équipe enseignante

Cette année a vu un certain nombre de changements :

- Pascal KERHARO a laissé sa classe de piano à Jean Charles ROBIN qui ouvre également une classe d'orgue à pédalier
- Mireille PICHON qui avait pris un congé sans solde d'un an et été remplacée efficacement par Violette MIKSIC, vient de reprendre son poste
- Aude VASSEUR a démissionné à l'issue de son congé parental d'éducation
- Sa remplaçante, Laure MESJAN COIGNARD, nous a quitté à l'issue de son CDD
- Carole MICHEL qui habite désormais en Normandie a laissé la classe de trompette à David BARGELÈS
- Nathalie BAILLOEUIL est en congé sans solde et a laissé l'éveil musical à Audrey BROUHAN qui était déjà en charge du chant moderne ; elle a été remplacée au violoncelle par Olivier JOURNAUD

e) Communication avec les adhérents

Les permanences de la secrétaire ont lieu tous les mercredis de 16h30 à 18h30 en période scolaire et le répondeur de l'école est consulté régulièrement. De plus, le directeur assure une permanence les mercredis de 17 heures à 18 heures 30 en période scolaire.

Le site Internet aidema.net est le moyen le plus simple et le plus rapide pour être informé des activités de l'École ou nous contacter. Il est mis à jour régulièrement.

L'École, à défaut de pouvoir assurer un accueil « physique » plus important des adhérents, s'appuie sur son site Internet et l'affichage sur les sites pour renforcer l'information. De plus, dans un souci d'économie et d'efficacité, nous travaillons toujours plus par mail : si vous ne recevez pas nos informations, merci de prendre contact avec le secrétariat (aidema@aidema.net) pour vérifier que nous disposons bien d'une adresse valide.

f) Participation à la vie locale de nos communes

Comme cela vous sera détaillé dans le rapport pédagogique, l'École est largement ouverte sur la vie de nos communes.

L'an passé, entre les concerts et les participations aux manifestations organisées par les communes, nous sommes intervenus 32 fois entre le 11 novembre 2008 et le 26 juin 2009, avec en point d'orgue la journée des 30 ans de l'AIDEMA. Nous avons également organisé pour les écoles primaires des présentations d'instruments et des concerts "pédagogiques" réservés aux scolaires. Au total, rien que sur les concerts en salle (hors auditions internes de l'école de musique) ce sont, bon an mal an, 1800 à 2000 spectateurs concernés. Quant aux présentations scolaires elles ont concerné 450 élèves des écoles primaires de la CCE l'année dernière.

Il est à noter que cette saison de concerts riche et variée participe à la vie culturelle locale sans alourdir les budgets municipaux car entièrement organisée et financée par l'AIDEMA. Cette participation de l'école à la vie locale sera reconduite cette année avec notamment quatre week-ends regroupant chacun 4 à 6 concerts de styles différents et, bien évidemment, la fête de la musique dans chacune de nos communes.

Enfin, l'ouverture de la classe de théâtre nous offre de nouvelles possibilités d'animation. C'est ainsi que la semaine dernière nous avons donné un conte musical pour enfants à la médiathèque du Perray. Le succès a été tel qu'il a fallu refuser du monde et que nous prévoyons de doubler les représentations pour le prochain conte qui est programmé pour début 2010.

g) Nouveautés pédagogiques

Sans vouloir empiéter sur le rapport pédagogique du Directeur, il est à noter que, grâce aux efforts de gestion effectués, nous avons pu maintenir :

- ✓ la gratuité de tous les concerts pour tous les élèves de l'école,
- ✓ la gratuité des pratiques collectives pour les élèves inscrits en enseignements.

Mais la grande nouveauté de cette année est l'ouverture de la classe de théâtre il y a 2 mois. En juin dernier nous avons appris que les cours de théâtre pour enfants du Perray allaient disparaître faute d'encadrant. Sachant que le modèle encouragé par le Ministère de la Culture est l'école de musique, de danse et de théâtre et voyant là l'occasion de pérenniser des expériences pédagogiques intéressantes telles que le conte musical monté pour la journée des 30 ans, nous avons proposé de reprendre l'activité. Pour ce faire, nous avons recruté un professeur qui a une double formation théâtrale et musicale et vous pourrez juger d'ici la fin de

l'année que ce cours a toute sa place au sein de l'AIDEMA. Pour en terminer avec le théâtre, il est à signaler que, pour limiter le surcoût lié au passage d'un encadrement bénévole à un encadrement professionnel, la municipalité du Perray nous a proposé spontanément une subvention de 61 € par élève ; ceci explique le tarif préférentiel des perrotins. Afin de respecter l'équité, nous avons demandé la même subvention à Auffargis et aux Essarts, et si elle nous est accordée nous rembourserons le trop-payé des adhérents concernés.

Compte tenu de la manière dont s'est passée l'intégration du théâtre et des perspectives intéressantes qu'elle offre, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que si l'occasion se présentait nous étudierions avec le plus grand intérêt la possibilité d'adosser une école de danse à l'AIDEMA. Imaginez : des galas de danse accompagnés par de vrais musiciens, des comédies musicales avec de vrais chanteurs et de vrais comédiens et par dessus tout ça des élèves des cours de sonorisation et d'éclairage à la régie pour tous ces spectacles ! Nous justifierions alors pleinement le A final de AIDEMA : Association Intercommunale pour le Développement et l'Éveil Musical et **Artistique** !

h) Agrément Jeunesse et Education Populaire

L'école est agréée « Jeunesse et Education Populaire » depuis 2004. Depuis cette date, au vu du fonctionnement de l'association, l'agrément a été reconduit tous les ans et devrait l'être à nouveau cette année.

i) Vie associative

L'organisation de la journée des 30 ans du mois de mai dernier nous a permis de rassembler une cinquantaine de bénévoles, parents, élèves et même salariés, preuve que la dimension associative de l'AIDEMA est maintenant perçue par les adhérents qui ne se contentent plus de « consommer » du loisir culturel mais sont prêts à mettre la main à la pâte.

Nous souhaitons encourager et développer la participation des adhérents et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Bien sûr, il y a la possibilité de faire partie du conseil d'administration, ce qui vous occupera 10 soirées dans l'année. Mais, en dehors de cela, comme le CA ne peut tout faire lui-même nous cherchons des bénévoles pour déléguer certaines tâches :

- ✓ Nous avons mis en place un Conseil des Musiciens, ouvert à tous les adhérents utilisateurs du studio de répétition ; ce conseil gère le studio et son matériel et est chargé d'être l'interface entre les utilisateurs et le CA. Il est encore temps d'en faire partie
- ✓ Lors des inscriptions nous avons recensé toutes les personnes acceptant de nous aider même ponctuellement. Cette liste est ouverte et si des personnes présentes ce soir voulaient s'inscrire, qu'elles se manifestent nous prendrons vos coordonnées. Nous avons organisé une première réunion de ces personnes le 19 octobre et la liste des chantiers recensés est suffisamment vaste pour qu'il y ait de la place pour tout le monde et pour toutes les compétences. Fabien vous fera le détail des domaines dans lesquels vous allez pouvoir vous investir, un peu, beaucoup ou passionnément.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater l'association se porte bien et fourmille de projets. Et une fois que vous serez tous inscrits au CA ou sur les listes de bénévoles, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes associatif.

Par contre, dans les relations avec les communes tout n'est pas aussi rose. En effet, bien que nous soyons une association à fonctionnement intercommunal, nous ne sommes pas traités comme une association réellement intercommunale. Et malgré nos excellentes relations avec les municipalités, ceci induit des lourdeurs, des manques de visibilité et des redondances dont tout le monde pâtit, l'AIDEMA et les communes. Quelques exemples.

- ✓ Les subventions :
 - c'est pour nous 4 dossiers communaux à monter (en plus des 3 dossiers du Conseil Général), dossiers tous différents ; ne serait-il pas possible d'avoir un dossier commun ?
 - Chaque commune subventionne ses adhérents, mais d'une année à l'autre on peut avoir des variations brutales au niveau d'une commune alors même que le nombre total d'adhérents varie peu. Ceci induit des difficultés pour les communes qui voient les demandes de subventions varier de façon erratique mais importante. Lorsque la subvention baisse, tout va bien, mais inévitablement elle remonte et là, ça passe moins bien. Le problème s'était posé au Perray il y a quelques années, il se pose cette année aux Essarts. Une subvention fixée globalement au niveau intercommunal lisserait ces à-coups et apporterait une meilleure visibilité financière aux communes et à nous-même. Ne pourrait-on réfléchir à une convention de financement intercommunale ? Cette convention ne gagnerait-elle pas d'ailleurs à être pluriannuelle ?
- ✓ Les locaux : le 21/11/2008 nous avons une réunion en mairie des Essarts pour la Halle culturelle et sportive ; en mai 2009 nous rencontrons l'architecte en charge de la restructuration de la Mare au Loup au Perray ; et cette semaine nous avons quitté nos locaux du foyer rural d'Auffargis pour emménager à côté du mini Club d'Auffargis. Bien évidemment ces projets municipaux ne sont pas coordonnés et comme ils sont soit à long terme soit hypothétiques, le risque est de se retrouver à terme avec des doublons ou des manques. Nous avons défini nos besoins globaux et la logique serait de répartir ces besoins entre les différentes communes plutôt que d'essayer d'obtenir tout ce qu'il est possible d'obtenir sur chaque commune, faute de vision d'ensemble. Pour le bien de l'AIDEMA et des contribuables ne serait-il pas possible de réunir tous les protagonistes autour de la même table pour un minimum de coordination ? D'autant plus que les aides du Conseil Général pour la construction ou la rénovation d'écoles de musique sont bonifiées dans le cadre de projets intercommunaux et peuvent atteindre 35 % sur un montant maximum de 1 300 000 € HT (au lieu de 30 % de 780 000 €) (http://www.yvelines2.yvelines.fr/aides_departementales/aide_n_114.htm)
- ✓ L'animation culturelle des communes et les interventions scolaires : pour nos petites communes, l'AIDEMA représente un acteur majeur et surtout imbattable économiquement puisque, cette année par exemple, les 2000 personnes ayant assisté à nos concerts et les 450 élèves ayant bénéficié des interventions scolaires ont coûté aux municipalités exactement zéro euros. La centaine de spectacles montés en 3 ans représente un investissement considérable pour l'association, en efforts déployés par les bénévoles et en dépenses (40 000 € en 3 ans) et n'a pu être équilibrée financièrement que grâce au recrutement intercommunal de nos spectateurs et aux subventions du Conseil Général. Malheureusement la direction de la culture du Conseil Général nous a



annoncé en juin dernier, suite à la remise de nos demandes de subvention, que les règles d'attributions changeraient dès 2010 et qu'ils ne subventionneraient plus que les projets soutenus directement par les communes ou intercommunalités. Nous ne pouvons donc plus nous passer d'une politique claire des communes ou de la CCE vis-à-vis de l'animation culturelle et des animations scolaires offertes par l'AIDEMA.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons convier les maires et adjoints concernés par l'AIDEMA à une réunion intercommunale sur tous ces sujets. Je profite donc de la présence des représentants des communes nous soutenant pour leur poser la question : pouvez-vous relayer notre demande et nous donner en retour une ou plusieurs dates possibles ?